



17 JUL. 2019

Bryan May, député
Président, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes, Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur May,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, je suis heureuse de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (ci-après « le Comité » ou « HUMA ») dans son rapport intitulé *Agir pour améliorer la vie des Canadiens atteints d'incapacités épisodiques*, déposé à la Chambre des communes le 22 mars 2019.

Le gouvernement du Canada remercie les membres du Comité d'avoir mené cette étude et d'avoir fourni des recommandations visant à modifier les politiques gouvernementales appuyant les personnes handicapées dans leur ensemble afin qu'elles répondent aux besoins des personnes ayant des handicaps épisodiques. Le gouvernement du Canada remercie également les témoins et ceux qui ont présenté des mémoires, notamment des personnes ayant un handicap épisodique, des représentants d'organisations non gouvernementales nationales, des chercheurs experts et des représentants ministériels.

Le gouvernement du Canada a pris en considération les onze recommandations formulées par le Comité et présentées dans son rapport. Ces recommandations éclaireront les futurs politiques et programmes du gouvernement alors que nous travaillons à appuyer l'intégration économique et sociale des personnes handicapées, ce qui englobe les personnes avec des handicaps épisodiques. Cette réponse regroupe les recommandations sous les trois thèmes ci-dessous: 1) favoriser la participation au marché du travail; 2) améliorer la sécurité financière; 3) collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

L'étude du Comité arrive à un moment important pour les Canadiens. Le gouvernement est déterminé à bâtir une société inclusive et accessible qui permet à tous les Canadiens, y compris ceux ayant des handicaps épisodiques, de participer et de contribuer pleinement à leur collectivité. Le gouvernement du Canada a réalisé des progrès considérables envers cet objectif, notamment en nommant, en novembre 2015, un ministre dédié aux questions touchant les personnes handicapées et l'accessibilité. Le gouvernement du Canada convient que le temps est venu de prendre des mesures afin d'améliorer la vie des Canadiens ayant un handicap, y compris un handicap épisodique, car ils continueront d'être confrontés à des défis importants, notamment des taux plus élevés de pauvreté et des niveaux généralement plus faibles de revenu, des niveaux

de scolarité plus faibles ainsi que des taux de chômage plus élevés comparativement aux autres Canadiens. Le gouvernement du Canada reconnaît que de nombreuses personnes ayant un handicap épisodique possèdent les diplômes, les compétences et l'expérience qui leur permettraient d'apporter une contribution importante en milieu de travail. Cependant, bon nombre d'entre elles ont des épisodes de maladie et de handicap prolongés, quoiqu'imprévisibles, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur leur participation à la population active et sur leur sécurité financière, tout particulièrement si elles ne bénéficient pas de mesures d'adaptation ou de soutien. Le gouvernement du Canada reconnaît en outre que les personnes avec des handicaps épisodiques continuent souvent d'être confrontées à des obstacles systémiques et comportementaux nuisant à la réalisation de leur plein potentiel.

Le gouvernement du Canada appuie l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées, y compris des personnes ayant un handicap épisodique, au moyen de plusieurs programmes qui aident les gens à trouver et à garder des emplois de qualité et qui offrent un soutien aux employés qui doivent prendre congé pour se rétablir.

Il est important de tenir compte du rôle que la *Loi canadienne sur l'accessibilité* jouera pour favoriser la reconnaissance des handicaps épisodiques au sein des programmes et des services gouvernementaux dans leur ensemble. Le 21 juin 2019, le gouvernement du Canada a adopté une loi visant à avantager toutes les personnes, en particulier les personnes handicapées, par la réalisation d'un Canada exempt d'obstacles grâce à la définition, à l'élimination et à la prévention des obstacles à l'accessibilité partout où les gens interagissent avec des secteurs de compétence fédérale. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* contient une définition du handicap qui tient compte de la nature temporaire ou épisodique des handicaps, ce qui signifie que les objectifs de la loi s'appliquent aux obstacles qui nuisent à la participation sociale entière et égale des personnes ayant un handicap épisodique. Les domaines prioritaires de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* ont été définis à la suite de la consultation la plus inclusive et la plus accessible jamais entreprise par le gouvernement du Canada. Parmi ces domaines, notons : l'emploi; l'environnement bâti; les technologies de l'information et de la communication; les communications autres que les technologies de l'information et de la communication; l'acquisition de biens, de services et d'installations; la conception et la prestation des programmes et des services; et le transport. Le gouvernement du Canada a proposé un financement d'environ 290 millions de dollars sur six ans pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle loi. Ceci inclut environ 53 millions de dollars sur six ans à investir à l'appui de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada. Cette stratégie prévoit l'embauche d'au moins 5 000 personnes handicapées, y compris les personnes avec des handicaps épisodiques, au sein de la fonction publique fédérale au cours de ses cinq premières années. Elle servira également de feuille de route permettant au gouvernement du Canada de respecter et de surpasser ses nouvelles obligations en matière d'accessibilité en vertu de la nouvelle loi.

Favoriser la participation au marché du travail

Accroître l'accessibilité permet d'éliminer un obstacle important à l'accès aux possibilités d'emploi. Toutefois, des mesures de soutien à l'emploi sont requises pour garantir que les

personnes handicapées soient pleinement incluses dans le marché du travail. Par l'entremise de nos partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Ententes sur le perfectionnement de la main-d'œuvre intègrent et remplacent les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les anciennes ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Ces nouvelles ententes prévoient le versement de 722 millions de dollars annuellement aux provinces et aux territoires, ainsi qu'une somme additionnelle de 900 millions de dollars sur six ans (de 2017-2018 à 2022-2023) pour la conception et l'exécution de programmes d'emploi et de formation professionnelle en vue d'aider les Canadiens à trouver et à conserver des emplois de qualité. Durant cette période, on estime que 1,44 milliard de dollars de financement fédéral seront affectés à des programmes d'emploi et de formation à l'intention de personnes handicapées, y compris les personnes ayant un handicap épisodique.

Par l'intermédiaire du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, le gouvernement du Canada verse 40 millions de dollars par année à des tiers fournisseurs de services afin qu'ils aident les personnes handicapées, y compris les personnes ayant des handicaps épisodiques, à se préparer à exercer un emploi ou un travail autonome, à en obtenir un et à le conserver. Un nouvel investissement par le gouvernement du Canada de 18,4 millions de dollars sur six ans (de 2018-2019 à 2023-2024) permettra d'élargir le soutien offert aux employeurs et de créer des milieux de travail positifs pour les employés handicapés.

Le gouvernement du Canada est fier de sa récente campagne publicitaire visant à mieux faire connaître aux employeurs les avantages d'embaucher des personnes handicapées, qui a été tenue de la fin du mois de mai jusqu'à la mi-juin 2019 afin de coïncider avec la Semaine nationale de l'accessibilité. La campagne visait à dissiper les mythes et les idées fausses au sujet de l'embauche de personnes handicapées et à offrir aux employeurs des renseignements, des outils et des ressources pour les aider à créer des milieux de travail inclusifs.

Les changements apportés récemment à un soutien à l'emploi essentiel, soit le régime d'assurance-emploi, pourraient aider certains prestataires avec des handicaps épisodiques à conserver un lien avec le marché du travail. La prestation de maladie du régime d'assurance-emploi fournit jusqu'à 15 semaines de soutien du revenu aux prestataires admissibles partout au pays qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure, pour leur permettre de se rétablir afin de retourner au travail. Au total, le gouvernement a versé 1,7 milliard de dollars pour aider plus de 412 000 prestataires en 2017-2018. Par le passé, les bénéficiaires de prestations de maladie de l'assurance-emploi qui travaillaient pendant leur période de prestations voyaient leurs prestations réduites d'un dollar pour un dollar. Depuis le 12 août 2018, les bénéficiaires de prestations de maladie de l'assurance-emploi peuvent conserver 0,50 \$ de leurs prestations d'assurance-emploi pour chaque dollar gagné, jusqu'à un seuil de rémunération, lorsqu'ils travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Cela permet aux prestataires, notamment ceux avec un handicap épisodique, de recevoir un certain montant de prestations d'assurance-emploi durant les semaines où ils sont partiellement capables de travailler. La prestation de maladie de l'assurance-emploi sert de complément à une gamme d'autres mesures de soutien qui sont offertes aux Canadiens avec une maladie ou un handicap prolongé, ce qui comprend les prestations versées dans le cadre de régimes d'assurance

collective offerts par l'employeur ou de régimes d'assurance privée, ainsi que des programmes provinciaux et territoriaux. Le gouvernement est résolu à améliorer le régime d'assurance-emploi. Il tiendra également compte des constatations du Comité ainsi que des témoignages des Canadiens ayant un handicap épisodique.

Qui plus est, les changements au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) annoncés dans le budget de 2019 feront en sorte qu'il sera plus facile pour les personnes avec des handicaps épisodiques de faire des études postsecondaires. Le PCPE contribue à rendre les études postsecondaires abordables pour des centaines de milliers d'étudiants chaque année, ce qui inclut de nombreux étudiants handicapés. Cependant, certaines règles et restrictions du programme rendent le PCPE moins souple et moins accessible pour certaines personnes. Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants emprunteurs vulnérables, y compris ceux qui sont confrontés à des situations personnelles ou financières difficiles, le gouvernement a proposé dans le budget de 2019 d'investir 15 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, afin de moderniser le PCPE. Cela comprend la mise en œuvre, à compter de 2020-2021, d'un congé sans intérêt et sans paiement allant jusqu'à 18 mois pour les emprunteurs qui prennent un congé temporaire de leurs études pour des raisons parentales ou médicales. Cette mesure devrait être particulièrement avantageuse pour les étudiants ayant un handicap épisodique, qui seront en mesure de mettre l'accent sur leur santé pendant leur congé d'études, sans avoir à s'inquiéter du remboursement de leur prêt étudiant ou de l'accumulation des intérêts.

Améliorer la sécurité financière

Dans un pays aussi prospère que le Canada, chaque personne devrait avoir une occasion juste et équitable de réussir. Le gouvernement du Canada est déterminé à soutenir la sécurité du revenu de tous les Canadiens, y compris les Canadiens handicapés. *Une chance pour tous – La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* reconnaît que certains groupes sont plus à risque d'être pauvres que d'autres, ce qui comprend les personnes handicapées. *Une chance pour tous* met de l'avant une vision ambitieuse du Canada sans pauvreté et établit des cibles de réduction de la pauvreté chez les Canadiens : de 20 % d'ici 2020; et de 50 % d'ici 2030. En mars 2019, Statistique Canada a publié les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2017, qui révélaient que la cible provisoire de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 établie dans la Stratégie de réduction de la pauvreté avait déjà été atteinte, et ce, trois ans avant le délai prévu. En atteignant cette cible, le Canada a atteint le niveau de pauvreté le plus faible de toute son histoire. Le gouvernement du Canada est fier de cet accomplissement, mais est conscient qu'il reste encore du travail à faire, et demeure déterminé à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030. Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada continuera d'examiner l'impact de la pauvreté sur certains groupes particuliers, notamment les personnes ayant un handicap épisodique, et les secteurs où d'autres mesures pourraient être prises afin de tirer parti du vaste éventail d'investissements déjà réalisés.

Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRC) fait partie d'une vaste gamme de programmes de soutien du revenu destinés aux personnes handicapées, dont les prestations de maladie de l'assurance-emploi, les programmes provinciaux d'aide sociale, les programmes d'indemnisation des travailleurs et les régimes privés

d'assurance-invalidité à long terme. Le gouvernement du Canada travaille à la bonification du PPIRPC pour les Canadiens. Pour s'assurer que les Canadiens aient un accès opportun aux prestations auxquelles ils ont droit, le gouvernement met en place un renouvellement complet et pluriannuel du programme. Ce renouvellement comprend la simplification des formulaires de demande, l'amélioration et le contrôle de la qualité du programme et la modernisation du processus de traitement des prestations. De plus, le gouvernement explore l'amélioration des mesures de retour au travail pour soutenir les bénéficiaires du PPIRPC qui démontrent qu'ils sont capables de reprendre un emploi régulier. Le gouvernement accroît également la transparence du programme en continuant de travailler en étroite collaboration avec les clients et les intervenants afin de veiller à ce que le PPIRPC soit un programme axé sur les clients qui répond aux besoins des Canadiens ayant un handicap grave et prolongé.

Au sein du régime fiscal, le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) et le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) jouent un rôle important pour améliorer l'équité fiscale et soutenir la sécurité financière à long terme des personnes handicapées. Le gouvernement s'est engagé à s'assurer que ces mesures soient accessibles aux personnes à qui elles sont destinées. Un nombre considérable de Canadiens bénéficient de l'allègement fiscal prévu dans le cadre du CIPH. Environ 1,2 million de personnes ont demandé le crédit en 2015, faisant en sorte que plus de 1,1 milliard de dollars sont versés sous forme d'allègements fiscaux annuellement.

Dans le budget de 2019, le gouvernement du Canada propose d'éliminer l'exigence de fermer un REEI lorsqu'un bénéficiaire n'est plus admissible au CIPH. L'élimination de cette exigence permettrait de conserver dans le REEI les subventions et bons qui devraient autrement être remboursés au gouvernement, un changement qui ferait en sorte que le REEI offrirait un meilleur soutien aux personnes avec un handicap grave et épisodique. Le coût estimé de cette mesure est de 109 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et de 33 millions de dollars par la suite. Cette proposition répond directement aux préoccupations soulevées par les Canadiens handicapés, reflétées tant dans le rapport de HUMA que dans le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur le CIPH et le REEI. Dans la foulée d'une autre proposition du budget de 2019, le gouvernement a exempté les REEI des saisies en cas de faillite, sauf pour les cotisations effectuées dans les 12 mois qui précèdent la déclaration de faillite, comme c'est le cas des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Le gouvernement du Canada est fier de reconnaître que les changements proposés au REEI permettront de mieux assurer la sécurité financière à long terme des personnes ayant un handicap épisodique en éliminant l'exigence de fermer un REEI lorsqu'un bénéficiaire n'est plus admissible au CIPH. Chaque année, un nombre croissant de Canadiens utilisent les REEI afin d'épargner en leur nom ou pour une personne handicapée. Depuis leur établissement en décembre 2008, plus de 180 000 REEI ont été ouverts, dans lesquels le gouvernement du Canada a versé une somme de 2,2 milliards de dollars en subventions canadienne pour l'épargne-invalidité et 1 milliard de dollars en bons canadiens pour l'épargne-invalidité. Les actifs détenus dans les régimes excèdent désormais la somme de 4,78 milliards de dollars, ce qui représente une valeur moyenne par régime de plus de 27 000 \$.

Le Comité consultatif des personnes handicapées (CCPH), initialement mis sur pied en 2004 et dissous en 2006, a été rétabli en novembre 2017 à titre d'organisme consultatif au ministre du Revenu national et au commissaire de l'Agence du revenu du Canada. Le CCPH a pour mandat de formuler des recommandations relatives au CIPH et au REEI dans son rapport. Après leur première année d'étude et de consultation, le premier rapport annuel du Comité a été rendu public en mai 2019. Le gouvernement a indiqué que l'ARC s'attend à mettre en œuvre la plupart des recommandations administratives du Comité avant le printemps 2020, tout en reconnaissant qu'il reste encore du travail à faire.

Enfin, les projets financés dans le cadre de la composante Personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS-PH) peuvent également contribuer à appuyer la sécurité financière des personnes handicapées, y compris les personnes ayant un handicap épisodique. Le PPDS-PH est un programme de subventions et de contributions qui appuie les priorités du gouvernement du Canada en finançant des organismes à but non lucratif pour améliorer la participation et l'inclusion sociale des personnes handicapées dans tous les aspects de la société canadienne. Le programme est doté d'un financement annuel de 11 M\$ et, à partir de 2021-22, d'un financement annuel additionnel de 2,7 M\$ à l'appui de la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Dans le cadre du PPDS-PH, trois processus de financement ont été lancés au printemps 2019 sous les thèmes du renforcement de la capacité et de l'innovation. Deux appels de propositions consacrés aux jeunes et aux Autochtones viseront à promouvoir l'établissement de partenariats non traditionnels afin de renforcer la capacité au sein du secteur des personnes handicapées et des collectivités autochtones. Partant de l'appel de propositions de 2016 sur l'innovation dans le cadre du PPDS-PH, les prochains projets d'innovation mettront l'accent sur l'essai de nouvelles approches visant à accroître la sécurité financière des personnes handicapées. Les projets devraient débuter au printemps 2020 et durer jusqu'à trois ans. Les organisations desservant les personnes ayant un handicap épisodique sont admissibles à ce financement.

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux

Étant donné que de nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux (P/T), le gouvernement du Canada est déterminé à collaborer avec les gouvernements P/T pour faire en sorte que le système de soutien du revenu et les programmes de services d'emploi soient aussi efficaces et efficaces que possible

Les nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre constituent un exemple de collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (F-P/T) à l'appui des Canadiens, y compris les personnes handicapées et les personnes les plus éloignées de la main-d'œuvre, afin de trouver et conserver un bon emploi.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements P/T par l'entremise des ministres F-P/T responsables des services sociaux pour faire progresser l'inclusion des Canadiens handicapés. Dans ce forum, le Comité consultatif F-P/T sur les personnes handicapées favorise le partage de l'information et le travail stratégique conjoint sur

des questions liées aux services sociaux pour les personnes handicapées, ainsi qu'à l'accessibilité. Par l'entremise de ce comité, une collaboration F-P/T a déjà été établie à l'égard des personnes vivant avec des handicaps épisodiques ainsi que sur le sujet de l'emploi et de la sécurité financière des personnes handicapées.

Ces réalisations importantes ont permis au gouvernement du Canada de faire des progrès au chapitre de la pleine intégration des personnes ayant un handicap épisodique. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste encore du travail à faire pour améliorer les programmes et les systèmes en vue de promouvoir l'intégration entière des personnes handicapées, y compris les personnes avec des handicaps épisodiques. Nous menons actuellement une analyse à l'aide des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 publiée en novembre 2018, qui est la première enquête nationale comportant un ensemble de questions axées sur les handicaps épisodiques. Ce travail améliorera notre compréhension de la situation professionnelle et financière des personnes ayant un handicap épisodique pour éclairer la conception de programmes et de politiques qui répondent mieux à leurs besoins précis.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à travailler avec les Canadiens handicapés, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres partenaires pour s'assurer que tous les Canadiens handicapés ont accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin pour profiter des mêmes possibilités que celles offertes aux autres Canadiens.

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements à tous ceux qui ont participé à la création de ce rapport. Les recommandations du Comité orienteront les prochaines étapes en vue de trouver de meilleures façons de soutenir les Canadiens handicapés.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité